

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHER GRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Brussels, December 1977

**ADOPTION OF THE ECSC OPERATIONAL BUDGET FOR 1978**

The Commission has now adopted the ECSC operational budget for 1978.

Based on the ECSC Treaty, this budget is distinct from the Community's General Budget, and is adopted in accordance with a different budgetary procedure. It is adopted by the Commission after consultation with the European Parliament and the ECSC Consultative Committee. The resources of the ECSC operational budget are derived from the steel and coal sectors and are allocated to expenditure in those two sectors, mainly in the form of aid for the resettlement of redundant workers, research grants, and interest relief grants to assist programmes of restructuring and conversion.

The total expenditure for 1978 will amount to 152 million EUA, which in real terms means an increase of 23 % relative to 1977. This increased expenditure is due in the main to the ampler resources assigned to a joint scheme for restructuring and conversion in the steel sector, including social measures (aid for the resettlement of redundant workers) and interest relief grants. Against this, ECSC administrative expenditure is cut from 18 million to 5 million EUA, the difference being absorbed in the Community's General Budget. The funds thus released will be allocated to ECSC operational requirements.

Owing to the higher expenditure resulting from the policy of restructuring, conversion and worker resettlement in the iron and steel industry - and bearing in mind the stagnation in the turnover of the iron and steel undertakings - a deficit of 32 million EUA remained to be covered from new sources of finance. To avoid any increase in the levy on steel and coal production (currently 29%) whilst the industry is passing through a difficult period, the Member States are to make a special contribution of 32 million EUA to the ECSC operational budget for the year 1978. The details of this transfer will be determined at a later date.

BUDGET OPERATIONNEL - CA RECTIFICATIF POUR L'EXERCICE 1977 (en MUCE)

B E S O I N S	R E S S O U R C E S
<b>OPERATIONS A FINANCER SUR LES RESOURCES DE L'EXERCICE (A FONDS PERDUS)</b>	
1. Dépenses administratives	18
2. Aides à la réadaptation (art. 56)	25
3. Aides à la recherche (art. 55)	38,4
3.1. acier	(12,5
3.2. charbon	(16,2
3.3. social	( 9,7
4. Aides sous forme de bonification d'intérêts	21,8
4.1. investissements (art. 54)	( 8,5
4.2. reconversion (art. 56)	(13,3
5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique (art. 95)	6
6. Aide aux sinistrés du Frioul (dotation aux réserves)	5
	<hr/>
	114,2
<b>OPERATIONS FINANCIÉES PAR DES PRÊTS SUR FONDS NON EMPRUNTES</b>	
Logements sociaux	15
	<hr/>
<b>ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTES</b>	
6. Amortissements sur prêts logements sociaux	7
7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA	8

BUDGET OPERATIONNEL CECA POUR L'EXERCICE 1978 (en MUCE)

B E S O I N S		R E S S O U R C E S	
O P E R A T I O N S A F I N A N C E R S U R L E S R E S- S O U R C E S D E L ' E X E R C I C E ( A F O N D S )		R E S S O U R C E S D E L ' E X E R C I C E	
1. Dépenses administratives	5	1. Ressources courantes	
2. Aides à la réadaptation (art. 56)	60	1.1. Produit prélèvement à 0,29%	100
3. Aides à la recherche (art. 55)	41	1.2. Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés	
3.1. acier	(16)	1.3. Amendes et majorations pour retard	18
3.2. charbon	(16)	1.4. Divers	
3.3. social	(9)	2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation	
4. Aides sous forme de bonification d'intérêts	40	3. Réévaluation actif/passif	2
4.1. investissements (art. 54)	(15)	4. Ressources de l'exercice 1976 non utilisées	
4.2. reconversion (art. 56)	(25)	5. Contribution spéciale des Etats membres	32
5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique	6		
			152
		ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTES	
		6. Amortissements sur prêts Logements sociaux	7,5
		7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA	7,5
			CO

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHER GRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, décembre 1977

**ADOPTION DU BUDGET OPERATIONNEL CECA 1978**

La Commission vient d'adopter le budget opérationnel CECA 1978.

Ce budget, basé sur le Traité CECA, est distinct du budget général de la Communauté et est adopté selon une procédure budgétaire différente de celle du budget général. En effet, c'est la Commission qui l'adopte après consultation du Parlement européen et le Comité consultatif CECA. Les ressources du budget opérationnel CECA émanent des secteurs "acier" et "charbon" et sont affectées à des dépenses en faveur de ces deux secteurs, notamment sous forme d'aides à la réadaptation des travailleurs licenciés, aides à la recherche, bonifications d'intérêts en faveur de programmes de restructuration et de reconversion.

Les dépenses totales pour 1978 s'élèvent à 152 MUCE, ce qui signifie en termes réels une augmentation de 23 % de 1977 à 1978. Cette augmentation des dépenses résulte essentiellement d'un renforcement des moyens financiers pour une action commune de restructuration et de reconversion du secteur de l'acier, y compris les mesures sociales (aides à la réadaptation des travailleurs) et les bonifications d'intérêts. D'autre part, les dépenses administratives CECA sont diminuées de 18 à 5 MUCE, la différence étant reprise dans le budget général de la Communauté. Les ressources ainsi dégagées seront appliquées aux besoins opérationnels CECA.

Suite à l'accroissement des dépenses entraînées par la politique sidérurgique de restructuration, de reconversion et de réadaptation de la main d'œuvre, - et compte tenu de la stagnation du chiffre d'affaires des entreprises sidérurgiques -, un déficit de 32 MUCE restait à couvrir par des sources nouvelles de financement. Pour éviter, dans une période difficile pour l'industrie de l'acier, un accroissement du prélèvement sur la production d'acier et de charbon (actuellement 0,29 %), les Etats membres verseront, pour l'exercice 1978, une contribution spéciale de 32 MUCE au budget opérationnel CECA. Les modalités de ce transfert seront déterminées ultérieurement.

BUDGET OPERATIONNNEECA RECTIFICATIF POUR L'EXERCICE 1977 (en MUCE)B E S O I N SOPERATIONS A FINANCER SUR LES RESOURCES DE L'EXERCICE (A FONDS PERDUS)

1. Dépenses administratives
2. Aides à la réadaptation (art. 56)
3. Aides à la recherche (art. 55)
  - 3.1. acier (12,5)
  - 3.2. charbon (16,2)
  - 3.3. social ( 9,7)
4. Aides sous forme de bonification d'intérêts
  - 4.1. investissements (art. 54) ( 8,5)
  - 4.2. reconversion (art. 56) (13,3)
5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique (art. 95) 6
6. Aide aux sinistrés du Frioul (dotation aux réserves) 5

OPERATIONS FINANCEES PAR DES PRETS SUR FONDS NON EMPRUNTES  
Logements sociaux 15

R E S S O U R C E SRESSOURCES DE L'EXERCICE

1. Ressources courantes
    - 1.1. Produit prélevement à 0,29% 81,5
    - 1.2. Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés 16
    - 1.3. Amendes et majorations pour retard p.m.
    - 1.4. Divers p.m.
  2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation 6
  3. Réévaluation actif/passif p.m.
  4. Ressources de l'exercice 1976 non utilisées 0,7
  5. Contribution spéciale au titre des droits de douane CECA 10
- 114,2

ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTES

6. Amortissements sur prêts logements sociaux 7
7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA 8

BUDGET OPERATIONNEL CEGA POUR L'EXERCICE 1978 (en MUCE)

B E S O I N S		R E S S O U R C E S	
OPÉATIONS A FINANCER SUR LES RESOURCES DE L'EXERCICE (A FONDS PERDUS)		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Dépenses administratives	5	1. Ressources courantes	
2. Aides à la réadaptation (art. 56)	60	1.1. Produit prélèvement à 0,29%	
3. Aides à la recherche (art. 55)	41	1.2. Intérêts des placements et des prêts sur fonds non empruntés	18
3.1. acier	(16	1.3. Amendes et majorations pour retard	p.m.
3.2. charbon	(16	1.4. Divers	p.m.
3.3. social	( 9	2. Annulation d'engagements qui ne donneront vraisemblablement pas lieu à réalisation	2
4. Aides sous forme de bonification d'intérêts	40	3. Réévaluation actif/passif	p.m.
4.1. investissements (art. 54)	(15	4. Ressources de l'exercice 1976 non utilisées	p.m.
4.2. reconversion (art. 56)	(25	5. Contribution spéciale des Etats membres	32
5. Aides aux charbons à coke et coke sidérurgique	6		<u>152</u>
OPERATIONS FINANCIÉES PAR DES PRÊTS SUR FONDS NON EMPRUNTÉS		ORIGINE DES FONDS NON EMPRUNTÉS	
6. Logements sociaux	15	6. Amortissements sur prêts Logements sociaux	7,5
		7. Réserve spéciale et ex-fonds de pension CECA	7,5